

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 FEVRIER 2021

N° 2021-03-07

L'an deux mille vingt et un, le dix février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du 4 février deux mille vingt et un, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Délégué.es présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 18

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 31

Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)

Corinne MOULIN

14 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Dominique BESSON, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Sébastien BERNARD à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Dominique BESSON est nommé secrétaire de séance.

Objet : Réponse à l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » - crédits plan de relance – DREAL Auvergne Rhône Alpes

Rapport :

Le Président expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaiterait saisir l'opportunité du Plan de relance et de l'appel à projets de la DREAL Auvergne Rhône Alpes pour poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la mesure I.1.2 de sa charte. Celle-ci vise à « préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité ».

A cette fin, il vous est proposé de présenter une candidature à l'appel à projet ouvert par la DREAL Auvergne Rhône Alpes sous le titre « Protéger et valoriser des ressources emblématiques des Baronnies provençales » autour de deux axes :

- Le premier concerne l'aménagement de sites emblématiques dont la biodiversité est aujourd'hui menacée par la sur-fréquentation touristique. Il s'agit de poursuivre les aménagements permettant de réduire la pression exercée sur l'environnement par la sur-fréquentation touristique sur la vallée du Toulourenc et dans les Gorges du Léoux.
- Le second volet porte sur les vautours, devenus espèces emblématiques des Baronnies provençales. Il se décline à son tour en trois actions : Les deux premières actions sont complémentaires et portent sur la Maison des vautours et le Plateau du Saint Laurent. Il s'agit de penser une offre touristique complémentaire entre une Maison des vautours, lieu d'attractivité touristique et de découverte du vautour réhabilitée et modernisée, permettant une fréquentation plus confidentielle du Plateau de Saint-Laurent pour les amateurs éclairés et les professionnels. Sur ce second site une expérimentation d'aménagements grâce aux nudges est proposée. Enfin, la troisième action consiste à installer des dispositifs anti-collision sur trois tronçons de lignes électriques à très fort enjeu afin de réduire le risque de collision pour l'avifaune. L'opportunité de la réalisation d'une opération d'enfouissement de lignes électriques est également explorée dans la réponse à l'appel à projet en lien avec ENEDIS et le SDED qui a apporté son soutien écrit à ce projet.

Le Président propose de solliciter une subvention de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes en accord avec le budget prévisionnel suivant :

Dépenses € TTC		Recettes	
Prestations externalisées	88 000 €	DREAL AURA	578 000 €
Ingénierie interne	98 000 €	Région AURA	60 000 €
Investissements	569 600 €	Autofinancement des maîtres d'ouvrage	86 000 €
Mise à disposition de moyens techniques du Parc	2 000 €	Ingénierie PNR BP	31 600 €
		Mise à disposition de moyens techniques du Parc	2 000 €
Total	757 600 €	Total	757 600 €

La DREAL Auvergne Rhône Alpes est sollicitée à hauteur de 578 000 €, sur un montant total de 757 600 € TTC, hors projet d'enfouissement de lignes électriques.



Un projet alternatif incluant l'enfouissement de lignes électriques est également proposé à l'appel à projet portant le montant total estimé de la candidature du Parc à 3 002 400 € TTC, pour une subvention de 2 822 800 € TTC de la DREAL AURA, conformément au plan de financement suivant :

Dépenses € TTC		Recettes	
Prestations externalisés	88 000 €	DREAL AURA	2 822 800 €
Ingénierie interne	98 000 €	Région AURA	60 000 €
Investissements	2 814 400 €	Autofinancement des maîtres d'ouvrage	86 000 €
Mise à disposition de moyens techniques du Parc	2 000 €	Ingénierie PNR BP	31 600 €
		Mise à disposition de moyens techniques du Parc	2 000 €
Total	3 002 400 €	Total	3 002 400 €

Une réponse à l'appel à projet DREAL PACA est également en cours de préparation.

Délibération :

- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier : sa mesure I.1.2. visant à « préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité »
- ◆ Considérant l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » lancé par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes aux fins de mobilisation des crédits plan de relance sur la biodiversité

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le dépôt d'une demande de subvention auprès de la DREAL Auvergne Rhône Alpes sous le titre « Protéger et valoriser des ressources emblématiques des Baronnies provençales » dans le cadre de l'appel à projets « Restauration écologique et aires protégées » pour un montant maximal de projet de 3 002 400 € TTC et une subvention maximale de la DREAL de 2 822 800 €.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

